



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DU MENABE ET DU MELAKY  
PROGRAMME D'APPUI A LA RÉSILIENCE AUX CRISES ALIMENTAIRES A  
MADAGASCAR

---

### ÉTUDE DE CAS PROGRAMME PAYS MADAGASCAR

Direction: Caroline Bidault. Chargée de Programme FIDA Madagascar

Rédaction: Marion Olliveaud - ISTOM- Ecole d'ingénieur d'Agro – développement international

Juillet 2012

**Étude de cas : la caisse de microfinance CECAM à Ambatolahy, commune de Miandrivazo**



Les opinions exprimées dans cette étude sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles du Fonds international de développement agricole (FIDA).

## **Table des matières**

<b>1. Introduction.....</b>	<b>4</b>
<b>2. Origine du réseau CECAM .....</b>	<b>5</b>
<b>3. Organisation du réseau CECAM .....</b>	<b>6</b>
<b>4. Présentation du réseau CECAM.....</b>	<b>7</b>
<b>5. Les ressources des CECAM .....</b>	<b>8</b>
<b>6. Réseau CECAM dans la région du Menabe.....</b>	<b>8</b>
6.1 Caractéristiques du GCV .....	11
<b>7. Conclusion.....</b>	<b>13</b>
<b>8. Références.....</b>	<b>14</b>

## Liste des abréviations

AD2M	Projet d'appui au développement du Menabe et du Melaky
CECAM	Caisse d'épargne et de crédits agricoles mutuels
DSNMF	Document de stratégie nationale de microfinance de Madagascar
FERT	Fondation pour l'épanouissement et le renouveau de la terre
FIDA	Fonds international de développement agricole
FIFATA	Fikambanana Fampivoarana ny Tantsaha (Association pour le progrès des paysans)
GCV	Greniers communautaires villageois
IMF	Institutions de microfinance
MAEP	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
PARECAM	Programme d'appui à la résilience aux crises alimentaires de Madagascar
URCECAM	Unité régionale des caisses d'épargne et de crédits agricoles mutuels

# 1. Introduction

L'agriculture malgache doit répondre à plusieurs défis : subvenir aux besoins d'une population en accroissement rapide et contribuer à la croissance économique nationale. Il lui faut accroître suffisamment la production vivrière non seulement pour maintenir la production par habitant, mais aussi pour diminuer les importations des produits alimentaires.

Environ 75% de la population malgache vit en milieu rural et le secteur agricole concerne plus de 60% de la population active. Le développement agricole et rural est donc un enjeu stratégique majeur sur le plan national. Outre les cultures industrielles et d'exportation, le secteur agricole est fortement dominé par la riziculture. Le riz reste la nourriture de base pour tous les Malgaches. La modernisation du secteur doit ainsi permettre d'améliorer les conditions de vie en milieu rural d'une part, et de répondre aux besoins des marchés nationaux et internationaux d'autre part. Les possibilités d'accès à des sources de financement et, de manière plus générale, à des produits financiers adaptés aux besoins des ménages ruraux, représentent un facteur déterminant dans la poursuite de cet objectif.

Aujourd'hui, les caisses d'épargne et de crédits agricoles mutuels (CECAM) sont devenues le premier fournisseur de crédits aux agriculteurs. Ce sont des acteurs de premier plan, de par leur taille et leur vocation agricole affirmée. Le réseau CECAM est présent dans cinq des six provinces de Madagascar. Grâce à cet éparpillement géographique, il couvre une bonne partie de la Grande Île. Le réseau fonctionne sur un schéma décentralisé sur trois niveaux, avec des caisses locales implantées dans les zones rurales. Il compte 181 caisses locales regroupées dans neuf unités régionales (URCECAM) et compte 84 000 familles sociétaires.

La gamme de produits de crédit se décline de manière innovante en réponse aux principaux besoins des ménages ruraux et des organisations paysannes : crédit à la production, crédits pour l'investissement (y compris un produit de location-vente), crédit de stockage pour les productions agricoles, crédit commercialisation et crédit de dépannage.

La forte croissance déjà enregistrée par les CECAM ces dernières années, ainsi que les caractéristiques et la gamme étendue des produits financiers actuellement proposés, constituent une première indication de la capacité du réseau à fournir une offre en adéquation à la diversité des besoins de la population rurale, y compris les ménages pauvres.

Une des sous composantes du Projet d'appui au développement du Menabe et du Melaky (AD2M), projet financé par le Fonds international de développement agricole (FIDA), est : « commercialisation et finance rurale ». L'objectif du volet "finance rurale" est d'améliorer les services financiers de proximité de l'unité régionale pour le Menabe en les aidant à adapter leur offre aux besoins des groupes cibles du projet.

## 2. Origine du réseau CECAM

Le précurseur du réseau CECAM a commencé en 1987 dans les régions de Vakinankaratra (Antsirabe) et d'Amoron'i Mania (Ambositra) avec la collaboration de groupes d'agriculteurs, de l'ONG malgache AVEAMM et de la Fondation pour l'épanouissement et le renouveau de la terre (FERT). En 1989, l'association pour le progrès des paysans (FIFATA) a été créée pour répondre aux besoins des paysans, à savoir l'approvisionnement en intrant, la commercialisation des produits, le crédit, etc.

Au début, les crédits accordés aux membres concernaient les dépenses de production (agricole et élevage) et l'achat de petits matériels agricoles.

Cependant, il est devenu difficile de gérer à la fois les crédits, les activités d'approvisionnement en intrants et les activités de commercialisation. C'est pourquoi, en 1993, le réseau CECAM est né.

Depuis, le système s'est beaucoup développé et s'étend sur huit régions de Madagascar grâce à l'appui du Gouvernement malgache en collaboration avec divers organismes internationaux, comme l'Union européenne et la Banque mondiale.

Fin 1996, les unités régionales CECAM ont été constituées juridiquement sous forme d'institution financière mutualiste et la collaboration avec ses divers partenaires (FERT, Crédit agricole, ICAR) a été renforcée.

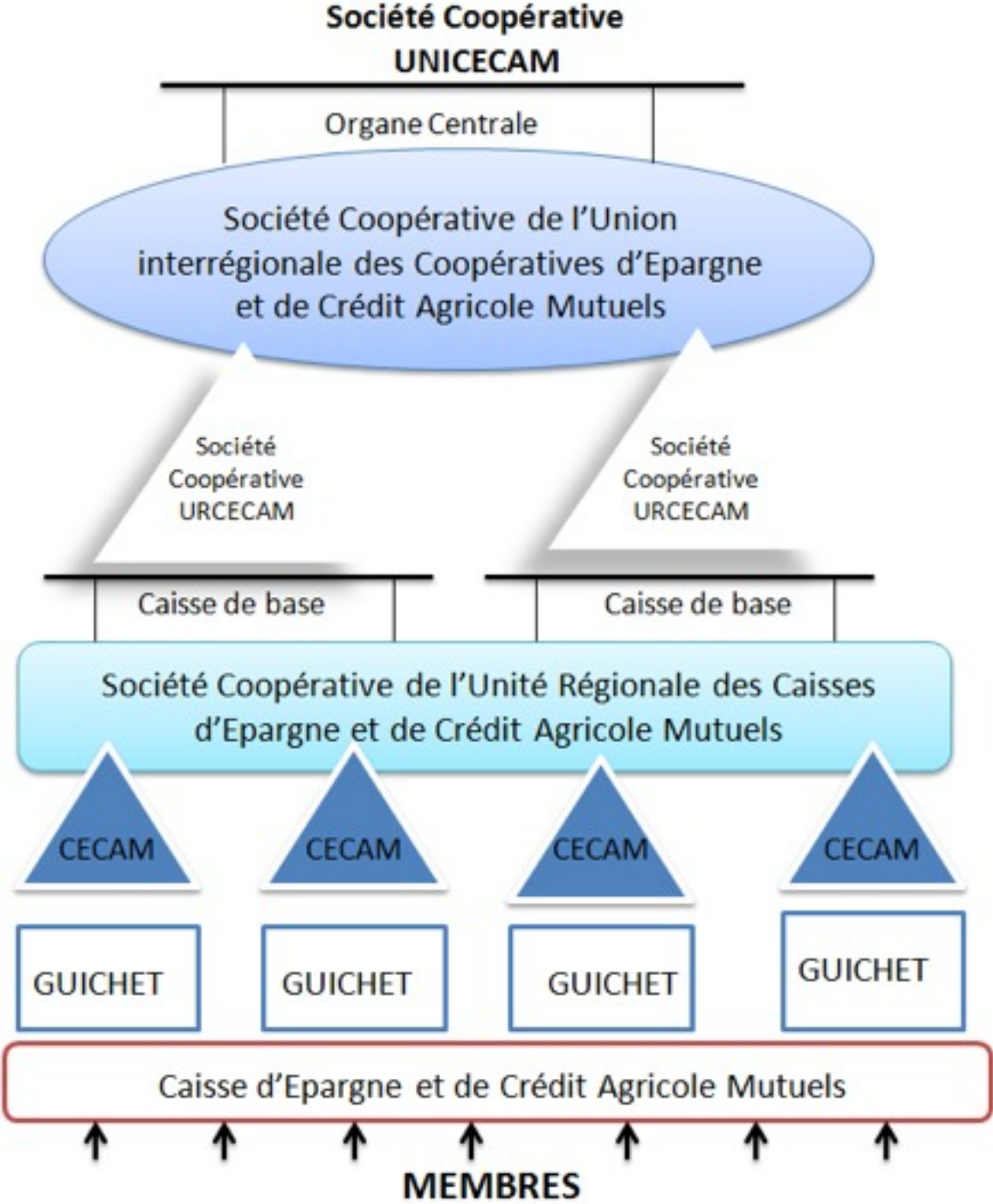
Suite à l'évolution du système, l'INTERCECAM (équipe de cadres nationaux) a été constituée pour assurer la formation et l'appui technique aux CECAM et un mécanisme de solidarité interne et de cohésion du réseau, le FIGAM, est instauré.

Depuis 1998, l'effort d'institutionnaliser le réseau a fait l'objet du soutien de l'État malgache et des organismes internationaux (Union européenne et Agence française de développement). C'est ainsi que l'UNICECAM a été créée en 2000 sous forme provisoire, en vue de consolider et de poursuivre le développement du réseau CECAM.

En mars 2003, le schéma institutionnel retenu est :

- d'un côté : l'UNICECAM qui a pour fonction de représenter les mutuelles régionales et de définir la politique et les orientations stratégiques du réseau.
- de l'autre côté : sur la base de l'équipe INTERCECAM, un nouvel établissement de crédit est créé, qui pourra fournir des services techniques et financiers nécessaires au réseau, et jouer le rôle de caisse centrale du réseau.

### 3. Organisation du réseau CECAM



## 4. Présentation du réseau CECAM

S'appuyant sur les principes directeurs du document de stratégie nationale de microfinance de Madagascar (DSNMF), le réseau CECAM a pour principale mission de favoriser l'accès à des services de microfinance, viables et durables, à un maximum de ménages ruraux à faibles ou à moyens revenus et à des microentrepreneurs.

En effet, les objectifs de la microfinance sont d'améliorer les conditions d'accès des pauvres aux produits financiers (crédit, épargne, assurance), et de contribuer à la réduction de la vulnérabilité et de la pauvreté des ménages et des microentreprises exclus du système bancaire traditionnel. Par sa portée et le caractère innovant des produits financiers proposés, le réseau des caisses d'épargne et de crédit mutuel de Madagascar est un des pionniers en matière de microfinance rurale à l'échelle du continent africain.

Le réseau CECAM est un système financier mutualiste, autogéré et décentralisé, adapté aux besoins des paysans malgaches. Il fonctionne d'abord avec des ressources internes, constituées initialement par l'épargne des membres.

La branche locale du CECAM est l'unité de base du réseau : lieu d'adhésion, d'information et d'animation des sociétaires et guichet d'opération.

Par délégation du conseil d'administration de l'URCECAM, chaque branche CECAM est administrée par un comité de gestion élu par l'assemblée des membres. Ce comité a pour rôle de gérer les activités d'épargne et de crédit de la caisse, de faire appliquer le règlement intérieur élaboré par les membres, d'agréer ou non les demandes d'adhésion et de gérer les relations avec les sociétaires. Le comité de gestion est assisté par deux salariés, un conseiller et un caissier. Les opérations sont contrôlées par un comité de contrôle également élu par l'assemblée et assisté par un inspecteur itinérant rattaché à l'organe central.

Il existe 13 types de crédits différents. Le crédit grenier commun villageois (GCV) est un crédit de stockage, visant à aider le producteur agricole à commercialiser ses produits à un moment où les prix lui seront favorables. Le crédit productif finance les activités productives de court terme. Le crédit social est conçu pour faire face aux besoins de trésorerie urgents, imprévus et/ou non productifs comme la santé, un décès, ou la scolarisation. Le réseau a intégré progressivement le financement de la commercialisation (COI : commerce individuel).

Depuis sa création, le réseau CECAM accorde une attention particulière au financement de l'investissement agricole, à travers la location vente mutualiste (LVM). D'autres crédits d'investissement sont en cours d'expérimentation à une échelle réduite : crédit cultures pérennes et achat ou aménagement de terrain cultivable. Cet effort de financement de l'investissement a été ouvert à d'autres objets comme la construction ou l'achat de terrain à bâtir et étendu au portefeuille d'épargne via le produit « Plan d'épargne projet », complétant une offre plus traditionnelle de dépôt à vue non rémunéré, et de dépôt à terme rémunéré.

## **5. Les ressources des CECAM**

Elles sont constituées principalement de ressources apportées par les membres pour contribuer à la constitution des fonds propres de la caisse, telles que :

- a) Des droits d'adhésion versés par tous les membres à leur adhésion. Le droit d'adhésion n'est pas récupérable mais reste acquis à la CECAM. Il donne droit à la qualité d'adhérent et à l'usage des services de dépôts.
- b) Des parts sociales versées par les adhérents pour devenir membres et pour pouvoir bénéficier des services de crédit :
  - Parts sociales fixes, payables par tous les membres : elles ouvrent droit au crédit interne (sur fonds propres);
  - Parts sociales variables, payables par les demandeurs de crédit externe (sur financement extérieur) suivant le type de crédit demandé, proportionnelles au montant du crédit.

Les parts sociales restent la propriété du membre qui les a apportées. Elles peuvent être récupérées par un membre démissionnaire après un délai fixé par le règlement intérieur.

- c) L'épargne volontaire sous forme de dépôts.

Les dépôts peuvent être faits par des simples adhérents de la caisse, sans obligation de verser des parts sociales. Ces adhérents peuvent aussi être des personnes morales (associations locales, églises, collectivités, etc.)

## **6. Réseau CECAM dans la région du Menabe**

Le réseau CECAM est présent dans huit régions de Madagascar dont la région du Menabe. Le siège social des CECAM est situé à Morondava. Les CECAM sont implantées dans 12 communes du Menabe, dont la commune d'Ambatolahy.

La société coopérative URCECAM MENABE est une institution de microfinance sans but lucratif, fondée sur les principes de coopération, de solidarité et d'entraide mutuelle. Elle exerce ses activités en parfaite neutralité politique, religieuse, syndicale ou d'origine ethnique.

La société coopérative URCECAM MENABE a pour but de contribuer à la croissance économique régionale en offrant des services financiers adaptés prioritairement aux besoins du monde rural et accessoirement à ceux du monde urbain, et plus particulièrement au développement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'artisanat et des services qui leur sont liés.



Dans le cadre de l'agrément collectif délivré au réseau des sociétés coopératives CECAM conformément à la loi n° 95-030, la société coopérative URCECAM MENABE a principalement pour objet de collecter l'épargne de ses membres sous forme de capital social ou de dépôts, rémunérés ou non, et/ou de consentir des crédits à ceux-ci, et plus généralement d'effectuer, en conformité avec la réglementation, toutes les opérations nécessaires à la réalisation de ces activités, notamment la souscription d'emprunts destinés à refinancer ses opérations de crédits.

Une des caisses de la région du Menabe, la caisse d'Ambatolahy, avait été fermée suite à des vols d'argent et des taux de remboursement catastrophiques. En 2010, la caisse CECAM d'Ambatolahy est une des caisses ré-ouverte avec l'appui du projet. La construction du bâtiment de la caisse, les équipements matériels ainsi que la moto ont été financée par l'Union européenne via le programme d'appui à la résilience aux crises alimentaires de Madagascar (PARECAM). Les bénéficiaires disposent désormais d'offres et services financiers adaptés à leurs besoins.

La CECAM Menabe propose neuf types de crédit dont le crédit productif (PRO) et le crédit stockage (GCV) qui font partie des crédits les plus utilisés par les membres (cf. tableau).

	2010		2011	
	Nombre de prêts	Montant (Ariary)	Nombre de prêts	Montant (Ariary)
Crédit Productif	64	40 050 000	241	161 810 000
Crédit GCV	8	34 258 000	39	82 026 000
Crédit LVM	4	250 000	10	15 650 000

Le crédit PRO est un prêt accordé par la CECAM à ses sociétaires afin de leur permettre d'augmenter leur production agricole et de développer leurs sources de revenus. Il sert au financement de l'exploitation dans le secteur primaire : agriculture, élevage et pêche.

Le crédit GCV a été mis en place après des saisons successives de perte encourues par les producteurs. Ces derniers vendaient à perte leurs produits à des collecteurs pendant la saison des récoltes. Son efficacité a pris de l'ampleur, surtout avec le suivi précis du dossier de chaque membre et depuis que la mutuelle a embauché des membres de la communauté locale. Au-delà de l'assurance contre la disette à la saison de culture, le GCV a permis de développer la spéculation. Le crédit GCV permet de différer la vente des récoltes et d'obtenir de meilleurs prix, tout en mettant à la disposition des paysans les ressources dont ils ont besoin pendant la période de stockage.

Voici trois cas de membres de la caisse CECAM d'Ambatolahy ayant contracté un crédit PRO et/ou GCV :

Monsieur Roger, agriculteur d'une quarantaine d'années et père de deux enfants, a adhéré à la CECAM en 2010 pour avoir plus de ressources pour subvenir aux besoins de sa famille. Il contracte alors le crédit productif (PRO) qui lui permet de développer son activité agricole. En effet, ses deux hectares de rizière lui

permettent de produire environ six tonnes de riz blanc et ainsi de faire un bénéfice de 3 000 000 d'ariary. Cette somme lui a permis d'acheter 3 hectares de baiboho et une moto. Il compte à l'avenir investir d'avantage dans la riziculture ainsi que dans l'achat d'automobile.

Un autre membre de la caisse CECAM d'Ambatolahy contracte le crédit GCV depuis 2010 car il veut avant tout pouvoir maîtriser le prix de ses produits agricoles. Il stocke entre 10 et 15 tonnes de paddy chaque année dans un grenier comprenant une trentaine de riziculteurs. Depuis, il a pu investir dans l'achat d'une automobile et d'une décortiqueuse qui lui permet de transformer le paddy en riz blanc, quasiment deux fois plus cher que le premier. Il est très satisfait des avantages qu'apportent ce crédit et compte stocker un peu plus à l'avenir (environ 50 tonnes pour la prochaine récolte).

Grâce à ce crédit GCV, les agriculteurs peuvent ainsi mieux valoriser leur production. En contrepartie de leur stock, chaque paysan-stockeur obtient de la CECAM un crédit équivalent à 75% de la valeur du paddy stocké dans les greniers communs gérés par la Caisse. Pendant la durée du stockage, le stock sert de garantie adossée au crédit jusqu'au remboursement, quatre à dix mois plus tard. Après le remboursement, chaque paysan récupère son stock de paddy et peut engranger le bénéfice issu de l'évolution significative des prix.

Madame Lanto est une femme de 35 ans et mère d'un enfant, qui a adhéré à la CECAM d'Ambatolahy en Novembre 2010. L'objectif premier de cette adhésion était d'avoir plus de fonds. Elle utilise une combinaison du crédit productif (PRO) et du crédit grenier commun villageois (GCV) pour l'achat de rizières et pour le stockage de sa production. Avant d'être membre CECAM, Madame Lanto possédait seulement 2 ha de rizière.

En 2011, les crédits contractés d'un montant de 2 000 000 d'Ariary lui permettent, d'une part, de développer ses sources de revenus en achetant 2 hectares de rizière en plus. Et d'autre part, à la récolte du riz, le crédit GCV lui permet de stocker son riz (5 tonnes) durant 4 mois. Elle a pu ainsi tirer le meilleur parti de sa récolte en évitant de la vendre rapidement, lorsque les prix étaient bas. En effet, le différentiel de prix est assez significatif entre la période de récolte du riz (mai-juin) et la période de soudure (de novembre jusqu'à la prochaine récolte).

Son dernier emprunt lui a permis de diversifier ses activités : elle est a pu investir dans l'achat de manioc et devenir une collectrice. De plus, elle a pu acheter un terrain pour la construction d'une future maison. Elle estime que les crédits CECAM sont extrêmement intéressants. Sans l'accès aux crédits CECAM, le financement et le développement de ses activités auraient été plus difficiles et auraient pris plus de temps. Son projet est d'agrandir sa surface en rizière afin de pouvoir stocker plus et donc d'améliorer ses revenus.



*Grenier à Ambatolahy contenant des stocks de riz*

## **6.1 Caractéristiques du GCV**

Les crédits GCV ont une double particularité :

- ils sont cycliques par nature. Les périodes d'octroi et de remboursement sont liées au cycle de production de la spéculateur, ce cycle pouvant varier selon les régions. Certaines régions ont deux cycles de production dans l'année ;
- étant adossés à un stock de matières premières, les crédits GCV font l'objet de procédures particulières de suivi dont la tenue à jour d'un état des stocks physiques par emprunteur.

Les greniers doivent être soit des bâtiments distincts des habitations, soit des bâtiments contigus aux habitations, mais dont l'accès est contrôlable par une seule porte verrouillée par deux serrures ou cadenas distincts.

La durée du crédit est de :

- 4 à 10 mois pour le paddy
- 5 à 10 mois pour les autres produits

Les modalités de remboursement sont les suivantes :

- possibilité de remboursement sur plusieurs échéances

- pour alléger le montant à payer, on peut fractionner le montant des échéances
- pour le respect du paiement des intérêts minimums exigés, la première échéance doit être fixée au plus tôt 4 ou 5 mois (suivant le produit stocké) après la date de déblocage. Cela n'empêche pas le membre d'anticiper le remboursement s'il en a la possibilité.
- pour le règlement par anticipation de la totalité de la créance, les intérêts sont arrêtés au moment du remboursement, mais ne doivent pas être inférieurs aux intérêts minimums exigés : 5 mois pour le paddy et 4 mois pour les autres produits
- en cas de remboursement partiel, le paiement doit respecter le montant convenu dans l'échéancier, soit le paiement de la totalité des intérêts

Le stockage doit respecter les règles suivantes :

- nombre minimum de stockeurs dans un grenier : deux
- la quantité minimale à stocker par sociétaire : 50 ou 80 kg
- on peut accepter un seul stockeur dans un grenier, mais pour un stockage de 2 tonnes de produits minimum
- les sacs doivent être en bon état
- le rangement et le conditionnement des produits stockés doivent répondre aux normes de la profession de manière à régler le poids, à sauvegarder la qualité et à faciliter l'identification des produits

Une fiche de stock est tenue par chaque grenier. Cette fiche est établie en deux exemplaires par le conseiller : l'une est conservée dans le grenier, tandis que l'autre va à la CECAM. Ces deux exemplaires doivent être mis à jour simultanément à chaque mouvement de stocks.

En ce qui concerne le contrôle des greniers, il faut au minimum 2 ou 3 contrôles durant la campagne (3-4 mois) selon le volume du grenier ou du stockage de chaque membre par le technicien du bureau régional.

Ces contrôles consistent à vérifier : la quantité des produits stockés qui doit être en concordance avec la quantité mentionnée dans les fiches de stocks, l'état des produits stockés, les conditions de stockage, la sécurité des produits stockés (gardiennage, serrures, détentions des clés et conditions d'accès au magasin de stockage).

Le remboursement du crédit avec les intérêts se fait impérativement avant le déstockage.

Il y a possibilité de remboursement en plusieurs échéances. Cette opération, qui ne peut se faire que dans le bureau de la CECAM, est régie par les procédures suivantes :

- Le sociétaire se présente à la CECAM avec sa fiche individuelle. Il remet au caissier la somme correspondante à l'échéance qu'il doit rembourser en payant d'abord tous les

intérêts dus jusqu'à la dernière échéance, puis le capital correspondant au volume qu'il veut déstocker par anticipation

- Après le comptage à l'unité de la somme que le sociétaire lui remet, le caissier établit un reçu comprenant le capital et les intérêts. Il inscrit ensuite dans la zone remboursement des deux exemplaires de la fiche individuelle : la date de l'opération, le montant du capital remboursé, les intérêts perçus et le montant total remboursé. Il signe et fait signer, par le remettant, le reçu et les deux exemplaires de la fiche individuelle

Tout déstockage ne peut se faire qu'après le remboursement du crédit et des intérêts par le membre stockeur, et la seule pièce qui justifie l'effectivité de ce remboursement est le reçu signé par le caissier et le membre stockeur.

Le calendrier de déstockage est établi dans le contrat en conformité aux échéances convenues.

## **7. Conclusion**

Depuis la mise à disposition du grenier communautaire villageois (GCV) par les CECAM, les conditions d'épargne des produits agricoles se sont considérablement améliorées : pour un taux d'intérêt minime, les agriculteurs ont l'assurance de faire affaire avec une structure simple et honnête.

Deux intérêts lui sont très largement reconnus : le stockage permet une meilleure valorisation de la production de riz et renforce la sécurité alimentaire des ménages. On lui attribue également la capacité à développer des activités économiques, et plus particulièrement lorsqu'il est combiné au crédit productif. En effet, le crédit productif permet aux agriculteurs d'augmenter leur production agricole et le GCV permet de stocker cette production afin d'obtenir de meilleurs prix. Le GCV est aussi apprécié par des membres qui ont une activité de collecteur de produits agricoles et qui utilisent astucieusement le GCV pour augmenter leur capacité de collecte.

L'impact économique plus général du GCV est aussi fréquemment souligné : la sécurité alimentaire qu'il permet d'assurer s'étend à l'échelle du groupe, du village, voire de l'ensemble d'une zone.

Le mécanisme a été bien assimilé et plusieurs producteurs sont convaincus du résultat. Si, auparavant, ils étaient obligés de passer difficilement la période de soudure, maintenant ils ont entre leurs mains une double production : les produits de la contre-saison et le volume du stock du grenier communautaire, ce qui leur permet d'investir dans leur exploitation (matériels agricoles ou autres). En plus, les producteurs ne s'inquiètent plus des voleurs : la sécurité du GCV est entièrement prise en charge par la CECAM. Les agriculteurs ont désormais l'assurance d'avoir un stock disponible et de pouvoir le récupérer à tout moment.

Par ailleurs, dans les caisses isolées comme celle d'Ambatolahy, les membres soulignent que le GCV permet également de garder le riz dans la zone, ce qui rassure beaucoup les populations.

## **8. Références**

Bouquet E. et Wampfler B., 2006, Enjeux et impacts de la microfinance rurale à Madagascar : étude d'impact du réseau des Caisses d'épargne et de crédit mutuel de Madagascar, BIM (Bulletin d'information du mardi), 24 octobre 2006, Montpellier, CIRAD-Espace Finance, 6 p.

Bouquet E., Ralison E. & Wampfler B., 2007, Microfinance et investissement rural : l'expérience de crédit-bail du réseau CECAM de Madagascar, International Conference on Rural Finance Research: Moving Results into Policies and Practice, FAO, Rome, 19-21 mars.

Lapenu C., 2007, « Évolutions récentes dans l'offre et les stratégies de financement du secteur rural : Echanges d'expériences et synthèse bibliographique », RFM/FARM, 25 pages.

WAMPFLER B., Roesch M., Ralison E., 2003. Etude d'impact du réseau CECAM Madagascar : Principaux résultats de la première année d'étude 2003, BIM (Bulletin d'information du mardi), 12 Décembre 2006, Montpellier, CIRAD-Espace Finance, 6 p.